

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,0% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PLUVALCA INITIATIVES PME promeut les caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place des démarches suivantes :

- Le respect de la politique des exclusions normatives et sectorielles disponible sur le site internet (lien).
- L'intégration des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion du fonds selon une approche en « amélioration de note ». Les caractéristiques environnementales et sociales de chaque émetteur constituant l'univers d'investissement du Fonds sont évaluées à partir d'une méthodologie interne. L'équipe de gestion suit cette note qu'ils s'engagent à améliorer dans le temps.

PLUVALCA INITIATIVES PME recherche à être acteur d'incitation à de meilleures pratiques pour les petites entreprises du fait de la proximité de ses gérants avec les entreprises investies. A cet égard, le PLUVALCA INITIATIVES PME s'engage à suivre particulièrement la féminisation des organes de direction.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur de durabilité	29/12/2023
Taux de féminisation des organes de direction	38.6%

Source : Outil propriétaire « ESGo 2.0 »

Indicateurs de durabilité calculées à partir des données au 29 décembre 2023.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	29/12/2023
Taux de féminisation des organes de direction	35%

Source : Outil propriétaire « ESGo 2.0 »
Indicateurs de durabilité calculées à partir des données au 30 décembre 2022.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

L'objectif d'investissement durable poursuivi par PLUVALCA INITIATIVES PME est de promouvoir la diversité au sein des organes de direction.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La priorité dans le développement d'une politique ESG chez Financière ARBEVEL a porté sur l'intégration des questions extra-financières avec les questions financières, afin qu'elles soient portées par les gérants eux-mêmes et intégrées directement dans la décision de gestion, non comme un simple tri quantitatif de notes externes, mais avec toute la perspective d'une analyse des risques et opportunités des sociétés liées à ces éléments d'environnement, social et de gouvernance et parties prenantes. Le dialogue et l'engagement sont donc au centre de ce processus. Des indicateurs chiffrés permettant de matérialiser les risques de durabilité et d'incidence négative sont progressivement ajoutés à l'analyse, permettant d'affiner sa granularité au fur et à mesure que les sociétés améliorent leurs pratiques et leur transparence. Une priorité a été accordée à l'impact sur le climat, sujet le mieux adressé par les entreprises à ce stade.

Ainsi, deux étapes du processus de gestion de PLUVALCA INITIATIVES PME sont dédiées à l'analyse des risques de durabilité et des incidences négatives :

- Une politique d'exclusion renforcée ;
- Une intégration des éléments ESG.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

PLUVALCA INITIATIVES PME suit les sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies :

Indicateur de durabilité	29/12/2023
% de sociétés adhérant au Pacte Mondial de l'ONU	35%

Source : Outil propriétaire « ESGo 2.0 »

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.


Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément aux informations présentes son annexe précontractuelle, PLUVALCA INITIATIVES PME a pris en compte les 14 principaux PAI de tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR tel que ci-dessous :

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Incidences 2023	Incidences 2022
1. Émissions de GES de niveau 1	11759	18986
1. Émissions de GES de niveau 2	1994	2233
1. Émissions de GES de niveau 3	17304	25113
2. Empreinte carbone (t/€mCA) scope 1 2	119	367
2. Empreinte carbone (t/€mCA) scope 1 2 3	268	N/A
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (t/€m.inv) scope 1 2	954	2266
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (t/€m.inv) scope 1 2 3	2661	N/A
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6.6%	6.3%
5. Part de consommation d'énergie non renouvelable	83.1%	100.0%
5. Part de production d'énergie non renouvelable	N/A	N/A
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh/€mCA)	34	29381
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	N/A	N/A
8. Rejets dans l'eau (t/€m.inv)	14	4
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/€m.inv)	N/A	1677
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.0%	N/A
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	26.9%	N/A
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	N/A	N/A
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	38.6%	35.0%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.0%	0.0%

Moyenne des niveaux de chaque fin de trimestre de l'exercice 2023. Source : Trucost. Les taux de couverture ont progressé entre 2022 et 2023. L'écart de rémunération entre hommes et femmes n'est pas présenté du fait de l'incohérence entre la méthodologie de calcul utilisée par Trucost avec les recommandations de SFDR.

PLUVALCA INITIATIVES PME a également pris en compte deux PAI additionnels des tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 des RTS SFDR tel que ci-dessous :

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Incidences 2023	Incidences 2022
II.8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	23.4%	19.7%
III.9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	15.4%	68.3%

Moyenne des niveaux de chaque fin de trimestre de l'exercice 2023. Source : Trucost. Les taux de couverture ont progressé entre 2022 et 2023.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2023.

Valeur	Secteur GICS	Poids (%)	Pays
ID LOGISTICS GROUP	Industrie	3,8	France
EXAIL TECHNOLOGIES SA	Industrie	3,5	France
LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	Energie	3,0	France
CLASQUIN	Industrie	2,7	France
TRIGANO	Consommation discrétionnaire	2,6	France

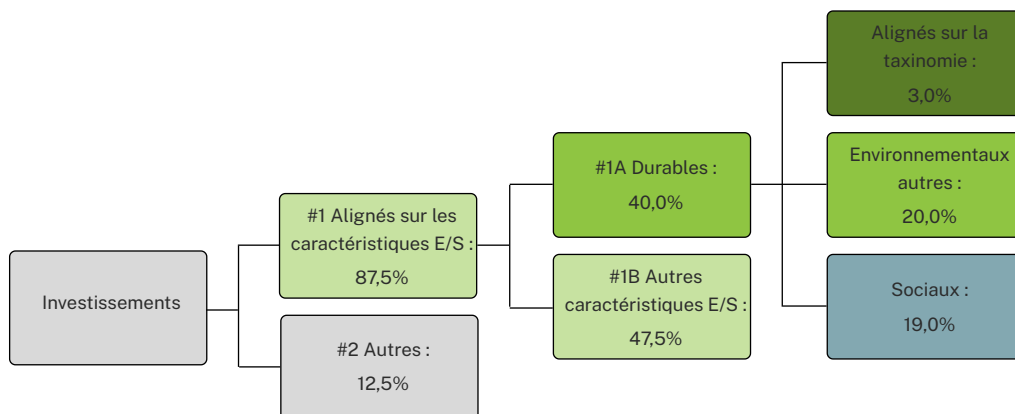
Principales positions du portefeuilles au 29/12/2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Au 29 décembre 2023, PLUVALCA INITIATIVES PME a :

- 87,5% du total actif du fonds qui est constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S)
- 12,5% du total actif du fonds qui appartient à la poche #2 Autres.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 75,0% du total actif du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 25,0% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés par PLUVALCA INITIATIVES PME sont :

Secteur	Poids (%)
Technologies de l'information	28,5
Industrie	21,6
Consommation discrétionnaire	15,9
Energie	10,6
Services de communication	8,5

Données au 29/12/2023 hors liquidités. Source : Arbevel.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE* ?

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

* Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

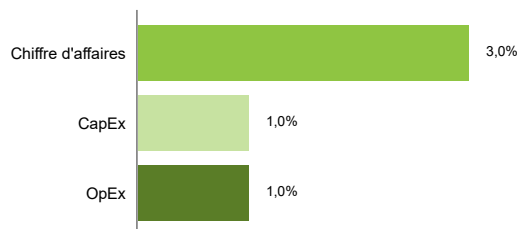
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

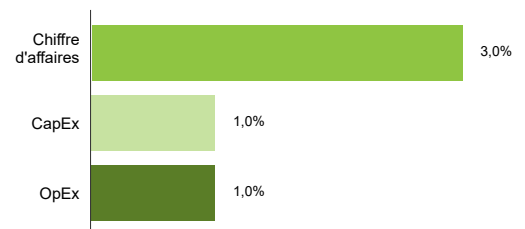
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

PLUVALCA INITIATIVES PME n'a réalisé aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE réalisés par PLUVALCA INITIATIVES PME était de 20,0% au titre de la période sous revue.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social réalisée par PLUVALCA INITIATIVES PME était de 19,0% au titre de la période sous revue.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont :

- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les OPC monétaires ;
- les instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

PLUVALCA INITIATIVES PME a pris les mesures suivantes au cours de la période de référence :

- L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion à partir de seuils prédéfinis des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie). Financière Arbevel dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont mises à jour à l'occasion de cette revue afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Financière Arbevel sur ces sujets.
- La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation fournie par MSCI et intégrée à notre outil propriétaire ESGo 2.0 permettant notamment une repondération du pilier gouvernance à 50%. L'ensemble des équipes de gestion bénéficient ainsi de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Financière Arbevel leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.
- Cet outil sert également de base à des actions d'engagement sur des émetteurs ayant une note extra financière insuffisante. Un rapport sur le suivi des engagements passés et des nouvelles actions engagées sur l'exercice est publié annuellement sur le site internet (lien).
- Enfin, Financière Arbevel dispose également d'une procédure dédiée à la gestion des controverses tel que résumée dans sa politique de risque de durabilité et principales incidences négatives disponible sur le site internet (lien) et qui prévoit dans certains cas la cession immédiate du titre par tous les fonds gérés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par PLUVALCA INITIATIVES PME.